



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LIMITATIONS DES PRÉLÈVEMENTS POUR L'IRRIGATION

à Pau, le 1^{er} septembre 2021

Le déficit pluviométrique sur l'ensemble du département depuis le mois de février, à l'exception d'un mois de mai relativement pluvieux, conduit à des valeurs de débit faibles pour certains cours d'eau. Afin de maintenir un débit minimum et un bon état des eaux, les restrictions suivantes de prélèvements d'eau pour l'irrigation viennent d'être prescrites par arrêté préfectoral, avec effet à compter du vendredi 3 septembre 2021 à 18h00 :

- Saleys amont seuil 3 – arrêt total des prélèvements sur tout le bassin versant sauf pour les
greens du golf de Salies

Ces informations sont consultables sur le site internet PROPLUVIA (propluvia.developpement-durable.gouv.fr)

